

Monsieur le Directeur
Caisse d'Assurance Maladie
Adresse (à compléter)

N/ref. :

Date

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR

Madame, Monsieur,

Notre profession est régie par le seul Diplôme d'Etat de pédicure-podologue qui recouvre l'activité de soins et l'activité de fournisseur (orthèses plantaires). Pour cette raison, nous vous demandons d'attribuer UN SEUL NUMERO ADELI aux pédicures-podologues quelle que soit la prestation qu'ils réalisent, qu'elle relève de la NGAP ou de la LPP.

La Fédération Nationale des Podologues, seul syndicat représentatif de la profession, à laquelle notre syndicat régional est affilié a interpellé la CNAMTS pour uniformiser au niveau national la disposition. La CNAMTS est entrain de travailler sur la diffusion de consignes adéquates destinées aux CPAM pour que les professionnels ne soient identifiés qu'avec un seul numéro ADELI, harmoniser les pratiques et faciliter les démarches des professionnels auprès de vos services.

Nous comptons sur votre compréhension pour anticiper l'information qui sera prochainement diffusée par la CNAMTS et que déjà d'autres CPAM ont mise en pratique.

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

M. ,
Président du Syndicat ... (à compléter).